Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 8 (1872)

Heft: 21

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

GENÈVE. 1er NOVEMBRE 1872

8me année. N° 21.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

et paraissant le 1er et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Statistique scolaire. — La question scolaire devant la Société suisse d'utilité publique à St-Gall. — La réforme de l'enseignement secondaire en France. — Chronique bibliographique. — Variété pédagogique. — Bulletin de l'Exposition scolaire de Vienne. — Chronique scolaire.

Statistique scolaire

DÉPENSES DU CANTON DE VAUD POUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Des circonstances douloureuses m'ont empêché de tenir plus tôt la promesse que je vous avais faite, ainsi qu'à vos lecteurs, dans ma dernière lettre (n° du 1er août); mais j'aime à espérer que, malgré ce retard, vous n'en accueillerez pas moins favorablement ces lignes, dont l'actualité est encore plus grande dans ce moment où il s'agit de faire une statistique scolaire complète en vue de la prochaine exposition universelle de Vienne. En outre, la comparaison que j'ai cru devoir faire entre nos dépenses pour l'instruction publique à 10 ans de distance montrera qu'il n'est point nécessaire pour marcher en avant d'être poussé par le centre, mais que les cantons peuvent réaliser les progrès par leur propre initiative et leur propre volonté. On verra par là que le canton de Vaud n'est point aussi rétrograde ou ultramontain qu'on s'est plu à le dire depuis le 12 mai,

parce qu'il a repoussé une constitution qu'il considérait comme la ruine des souverainetés cantonales et la perte de son indépendance et de sa liberté.

Cela dit, voici d'abord la comparaison entre les dépenses faites par l'Etat en 1862 pour l'instruction publique, et le budget de cette année, qui, selon toutes probabilités, sera sensiblement dépassé. J'indique seulement le sommaire des chapitres, déduction faite des finances des élèves et en arrondissant les chiffres aux centaines de francs.

	Dépenses de 1862	Budget de 1872
1° Académie.	Fr. 51,400	Fr. 94,300
2° Collége cantonal	» 23,700	» 23,600 [1]
3° Ecole industrielle cantonale (créée en 1869)	»	» 37,300 [2]
4° Autres frais communs à ces établissements . .	» 5,200	» 14,500
5° Bibliothèque cantonale . .	» 6,900	» 7,400
6° Colléges communaux et écoles supérieures de jeunes filles	» 54,300	» 81,300
7° Ecoles normales	» 31,200	» 59,000
8° Ecoles primaires et secondes	» 118,800	» 204,900
9° Encouragement des arts et sciences	» 11,100	» 8,500
Total. . .	Fr. 302,600	Fr. 530,800

Cela fait donc, *pour l'Etat seulement,* une augmentation de dépenses de 228,200 francs, soit de *plus des trois quarts* (76 %).

Cette augmentation peut se décomposer comme suit :

a) Pour *l'instruction supérieure* (les 6 premières rubriques), environ . . . . . Fr. 115,000

b) Pour *l'instruction primaire* (rubriques 7 et 8). » 113,000

Ajoutons que *pour les communes* les dépenses ont augmenté dans une proportion au moins aussi forte. Ainsi, seulement l'augmentation du traitement des régents primaires en 1865 leur

(1) La diminution pour le *Collége cantonal* n'est qu'apparente : ainsi quelques enseignements spéciaux, les prix et la fête des promotions, donnés en commun au Collége et à l'Ecole industrielle, figurent maintenant dans la 4e rubrique ; en outre, le produit des finances d'études s'est élevé de 7,000 fr. à 14,000 fr. par suite du doublement du nombre des élèves. En réalité, les dépenses pour le Collége ont augmenté de plus de 12,000 fr. L'augmentation des traitements seuls s'élève à 11,100 fr.

(2) Avant 1869, l'Etat donnait à la Commune de Lausanne pour son Ecole moyenne, transformée maintenant en Ecole industrielle cantonale, un subside de 7,320 fr., qui se trouve dans la 6e rubrique. L'augmentation de dépenses pour l'Etat est ainsi d'environ 30,000 francs.

a occasionné un surcroît de charges de plus de 200,000 francs et la nouvelle loi sur l'instruction publique supérieure de 1869, les a bien augmentées de 50,000 francs.

On peut donc, sans exagération, conclure de ce qui précède que *le Canton de Vaud* (Etat et Communes) *dépense maintenant pour l'instruction publique au moins 500,000 francs de plus qu'il y a dix ans.*

Pour se faire une idée de la dépense totale actuelle, il faut ajouter aux dépenses ci-dessus de l'Etat, de (chiffres ronds) Fr. 530,000

1° *Les dépenses des communes,* savoir:		
a) Pour les colléges communaux et écoles supérieures de jeunes filles . .	Fr. 150,000	650,000
b) Pour les écoles primaires (traitements fixes)	» 500,000	
2° *Les finances des élèves,* savoir:		
a) Pour les établissements supérieurs (Académie 25,000 fr.; Collége cantonal 15,000 fr.; Ecole industrielle 20,000 fr.; Colléges communaux et Ecoles supérieures, environ 70,000 fr.)	» 130,000	220,000
b) Pour les écoles primaires (écolage)	» 90,000	
Total.		Fr. 1,400,000
NB. Dans les dépenses des communes ne sont pas comprises celles pour l'entretien des bâtiments et du mobilier, le matériel d'école, le chauffage, les avantages en nature des régents, etc. etc., choses qui peuvent bien être évaluées au moins à		» 100,000
On a ainsi une somme d'au moins		Fr. 1,500,000

(je dis «*un million et demi*») affectée à l'instruction publique dans le canton de Vaud.

En groupant ces dépenses d'après le degré d'instruction et le genre de contribuables, on a le résumé ci-après:

	Instruction supérieure	Instruction primaire	Ensemble
1° Dépenses de *l'Etat*, environ	Fr. 265,000	Fr. 265,000	Fr. 530,000
2° Dépses des *Communes*	» 200,000	» 550;000	» 750,000
3° » des *Parents* .	» 130,000	» 90,000	» 220,000
Total. . . .	Fr. 595,000	Fr. 905,000	Fr. 1,500,000

Comme le Canton de Vaud compte une population totale de 230,000 habitants et une population scolaire d'environ 34,000

élèves dont 2,200 fréquentent les établissements supérieurs et 31,800 les écoles primaires, les dépenses ci-dessus donnent les moyennes ci-après :

		Part de l'Etat	Part des Communes	Part des Parents	Ensemb.
Moyenne par habitant	Fr.	2,30	3,25	0,95	6,50
» élève supeur	»	120 —	90 —	60 —	270 —
» » primre	»	8,30	17,20	3 —	28,50
» » en géral	»	15,60	22 —	6,40	44 —

Pour ne pas abuser des colonnes du journal et de la patience de ses lecteurs, je me réserve de vous donner, dans une prochaine correspondance, quelques détails sur le nombre de nos écoles, de leurs élèves, des membres du personnel enseignant, etc.

E. CHAPPUIS.

La question scolaire devant la Société d'utilité publique à Saint-Gall.

Dans l'assemblée de la Société d'utilité publique qui s'est tenue à St-Gall, les 23 et 24 septembre dernier, sous la présidence du landamman Æpli, l'éducation a eu sa part.

Le thème à l'ordre du jour était cette question bientôt presque rebattue de la dégénérescence ou, si l'on veut se servir d'une expression plus douce, des lacunes et des *desiderata* de l'éducation actuelle. Le landamman Tschoudi, qui était chargé de traiter cette question, a accusé l'Ecole et l'organisation scolaire elle-même de ces défauts de l'éducation et en a cherché le remède, soit dans le perfectionnement, soit dans l'extension de nos établissements d'instruction publique, par l'introduction des Ecoles *complémentaires obligatoires* (*Fortbildungs schule*) pour la jeunesse de 14 à 16 ans..

Dans la discussion animée qui suivit ce rapport, les Zuricois, MM. Fries, Böhmert, Zschetzsche ; M. Hunziker d'Aarau, le doyen Hœfelin, craignent qu'en voulant marcher trop vite, on ne marche pas du tout. D'ailleurs, dit M. Hunziker, lorsque l'instruction primaire laisse encore tant à désirer comme dans certains cantons, peut-on se flatter de l'espoir d'arriver si facilement à organiser l'Ecole complémentaire? M. Zschetzsche ne croit pas non plus qu'il faille tant faire à la fois et ne voudrait pas que l'on confondît les Ecoles professionnelles avec les cours complémentaires. Le doyen Hœfelin désire le maintien des Ecoles secondaires où il est fait quelque chose pour l'idéal et l'élément purement intellectuel, tandis que la tendance de l'Ecole complémentaire serait purement positive. « L'Etat, dit M. Hœfelin, a sans doute le « devoir de fournir toutes les occasions de s'instruire à ses administrés ; mais « est-il convenable de contraindre des jeunes gens de 15 ans à fréquenter « les écoles ? »

L'opinion de M. Hœfelin est combattue par M. le pasteur Christinger, qui estime que l'Ecole populaire devrait garder les élèves au-delà de leur 15e année. «Ce que Jeannot n'a pas appris, Jeanne ne l'apprendra jamais,» telle est sa devise. Les Ecoles complémentaires *facultatives* ne prospèrent pas en Thurgovie. C'est à peine si le 15 pour 100 de la population en profite. Il faut donc les transformer en écoles obligatoires. M. Christinger relève les services rendus par l'examen des recrues. M. le pasteur Bohl parle avec enthousiasme des Ecoles de travail où se réaliserait l'alliance des travaux de l'esprit et du corps. Après avoir passé la matinée à l'école, l'élève irait s'exercer l'après-dîner dans l'atelier d'un artisan habile. M. le professeur Lochmann est heureux de pouvoir dire que le canton de Vaud possède des écoles de ce genre. M. le conseiller Sarrasin se déclare opposé aux Ecoles complémentaires. Il trouve l'Etat répréhensible de songer à étendre son action policière jusque-là et y voit non une cause de prospérité, mais de la ruine des familles. Cette énergique résistance de M. Sarrasin provoque une intervention non moins vive de MM. Delabar et Largiader en faveur de l'Ecole complémentaire. Le premier allègue le Wurtemberg où l'Ecole complémentaire fleurit; le second croit l'Ecole populaire en danger si on ne l'appuie avec vigueur. « Ce serait « aux ecclésiastiques, dit M. Largiader, à s'intéresser spécialement à cette « Ecole, c'est là qu'ils peuvent déployer leur activité. » M. Largiader combat surtout ceux qui attaquent l'obligation et nient le droit de l'Etat. « Le peuple, « dit-il, est tout-puissant et a le droit de faire des lois propres à assurer la « prospérité publique. »

Au vote, les résolutions suivantes ont été prises :

I. La Société d'utilité publique déclare l'extension de l'Ecole primaire jusqu'à 14 ans révolus comme étant de toute rigueur.

II. Elle déclare de plus l'extension de l'Ecole primaire et l'introduction de l'Ecole complémentaire *libre* comme l'un des principaux buts de l'Education et une condition essentielle du progrès populaire.

III. Il sera nommé une commission pour travailler, de concert avec les autorités fédérales et cantonales, à un rapport sur l'état de l'Ecole complémentaire professionnelle, telle qu'elle est organisée en Suisse et au dehors. Ce rapport sera soumis à la Société dans sa prochaine assemblée; un crédit de 500 fr. est ouvert dans ce dessein.

Comme le fait observer la *Schulzeitung*, de M. Meyer de Frauenfeld, à laquelle nous empruntons les détails instructifs qu'on vient de lire, la Société suisse d'utilité publique a rendu déjà bien des services à l'Education populaire et il vaudrait la peine de les rappeler, ne serait-ce que pour donner sur les doigts à ces mauvais plaisants qui, sans connaître souvent le premier mot d'une chose, en rient et se sont fait un jeu d'appeler « Société d'inutilité publique » une Association qui depuis son origine, en 1812, a tant fait pour le bien de la patrie.

Réformes dans l'enseignement secondaire en France.

Le remarquable livre de M. Bréal, dont nous avons parlé dans cette Revue (voir page 221), a porté ses fruits. Le ministre de l'instruction publique, M. Jules Simon, a entrepris une série de réformes dont la presse éclairée française et étrangère a accueilli la plupart avec faveur.

Ainsi l'éducation physique, trop négligée dans les Lycées, y fera désormais l'objet d'exercices nombreux et qui plus est, obligatoires. La gymnastique et même le maniement des armes y sont introduits. Mais, comme le fait observer, dans un article bien pensé de la *Suisse radicale,* M. John Grand, il faut se garder de l'excès. Or n'y a-t-il pas excès à vouloir qu'un jeune homme de 18 ans soit aussi exercé qu'un vétéran? Les Lycées ne doivent pas redevenir des casernes comme sous l'empire. La France ne gagnerait rien à substituer aux petits crevés de naguère, de petits poseurs et pourfendeurs. M. John Grand croit qu'en cela le gouvernement vise à la revanche.

M. Jules Simon s'étaye de l'exemple de notre pays, de nos corps de cadets. Cette institution, nous la croyons utile et propre à former une jeunesse virile, au rebours de M. Grand qui pense qu'elle a fait son temps et qui en pronostique la suppression prochaine. Il est à remarquer que, dans le canton de Fribourg, où le gouvernement réactionnaire de 1857 l'a supprimée, des voix s'élèvent pour en réclamer le rétablissement. L'exagération gâte les meilleures choses, et s'il est des cantons où on ne fait rien pour les exercices du corps, il en est d'autres où ces exercices par une sorte d'engouement et de matérialisme déplorables semblent primer l'enseignement intellectuel et moral.

L'exagération dans les exercices gymnastiques a été sagement prévue et combattue par le ministre de l'instruction publique, lorsqu'il recommande d'éviter les exercices qui peuvent occasionner des accidents.

« Le pas gymnastique, dit la circulaire ministérielle, les divers mouve-
« ments du corps exécutés méthodiquement, l'emploi des haltères ou masses
« de fer unies par un arbre de fer, suffisent au développement de la force et
« de l'agilité du corps. » Les accidents, voilà ce qu'il faut éviter autant que possible. En Suisse, par parenthèse, ils ne sont pas rares dans nos tournois et viennent trop souvent les attrister, comme cela s'est vu à la fête de Bellinzona et plus récemment à celle de la Chaux-de-Fonds.

Le ministre de l'instruction publique est trop éclairé pour songer à supprimer l'enseignement des langues anciennes et même à diminuer l'importance d'un enseignement qui sera toujours la base de toute l'éducation libérale et de toute culture élevée et sérieuse de l'esprit humain; il ne veut, dit-il, que la modifier en diminuant le nombre des thèmes latins, des versions latines et en supprimant en grande partie les compositions des vers latins envisagées comme des pastiches. Les chrestomathies latines, les *selectæ*, les

excerpta, sont complétement mis hors d'usage au profit des auteurs de la bonne latinité. Ces modifications trouveront beaucoup de contradicteurs dans le Corps enseignant universitaire, aux yeux duquel ils constituent un amoindrissement funeste des bonnes études classiques et une importation germanique. Mais ces modifications tourneront à l'avantage du français et des autres langues modernes, de l'allemand ou de l'anglais entre lesquels les familles seront appelées à choisir. « J'ai résolu, dit le ministre, que tous nos élèves « en sortant de nos mains parleraient couramment une langue vivante, c'est « un service que nous aurons rendu à notre pays. »

L'enseignement de l'histoire et de la géographie est organisé d'une façon plus complète et rendu à la fois plus rationnel et plus intuitif par l'emploi généralisé des cartes murales, des globes, atlas, et sera accompagné de courses géographiques et topographiques, où le principe pédagogique du *connu à l'inconnu* sera plus fidèlement appliqué qu'il ne l'a été jusqu'ici.

L'histoire, M. Jules Simon le reconnaît, a été falsifiée au profit d'une fausse gloire et d'un faux patriotisme. On a dit que la France n'a pas été vaincue à Waterloo. « Il vaut mieux dire, dit M. Jules Simon, que la France a été vaincue et en chercher la cause. » Ce langage courageux est digne de l'esprit élevé qui préside à l'éducation publique en France. « L'histoire, « ajoute noblement M. Simon, est tout autre chose que la poésie et tout au- « tre chose qu'un roman; le patriotisme est un sentiment sérieux et sacré « qui ne doit pas être suscité et entretenu par le mensonge. Les professeurs « d'histoire sont, au fond, des professeurs de morale et de philosophie. »

Tous les hommes sensés applaudiront à ces paroles dont nous, historiens et professeurs suisses, nous pouvons et devons faire notre profit, dans nos livres et notre enseignement. C'est dans le même sens qu'un des citoyens qui ont le mieux mérité de la Suisse et des Lettres nationales, Charles Monnard, s'exprimait quand, en faisant justice d'un prétendu acte de fermeté du gouvernement aristocratique de Fribourg, en 1749, il s'écriait : « L'histoire « doit la vérité à la nation, dût-elle effacer une auréole sur son front. »

Une innovation heureuse, si toutefois *elle s'accomplit dans certaines conditions de liberté et de franchise auxquelles semblerait s'opposer le système hiérarchique établi en France,* ce sont les conférences mensuelles des professeurs.

L'usage des bibliothèques scolaires et la lecture sont recommandés aux chefs d'établissements dont quelques-uns semblent craindre pour leurs élèves la contagion des livres. « Comme il n'y a pas de physique sans cabinet, ou « de chimie sans laboratoire, d'enseignement géographique sans cartes, il « n'y a pas non plus d'enseignement des lettres sans bibliothèque. »

L'abus des concours généraux, qui se sont multipliés dans ces derniers temps au point de pénétrer jusque dans les écoles primaires, est condamné par le ministre. « Lorsque les maîtres, dit M. J. Simon, en viennent à dé-

« sirer passionément un succès et à dresser des élèves pour les concours, ils « ne rendent pas un grand service aux jeunes gens qu'ils préparent dans « ces conditions et négligent le reste de la classe. Les véritables concours « sont les examens de baccalauréat et les concours d'admission aux écoles... « En ce moment toutes nos compositions sont écrites. Il faut revenir au sys- « tème des examens plus employés autrefois qu'aujourd'hui et qui ont l'avan- « tage de tenir les élèves en haleine et de les obliger au sang-froid et à la « présence d'esprit. Il y aura dans chaque classe quatre examens par an. »

Relativement aux concours généraux, le ministre ne décide rien et déclare qu'il attendra l'avis des proviseurs et des assemblées des professeurs.

Comme on le voit par ce qui précède, les changements apportés à l'enseignement se bornent à un petit nombre de points et sont loin de s'étendre à toutes les imperfections signalées par M. Bréal dans ses *Quelques mots sur l'instruction publique en France*. Mais, ainsi que le fait observer le ministre dans les considérations qui servent de préambule à sa circulaire, c'est de propos délibéré et après mûr examen qu'il résiste aux désirs de ceux qui réclament des modifications plus considérables, PARCE QU'EN MATIÈRE D'ENSEIGNEMENT IL VAUT MIEUX PROCÉDER PAR DES AMÉLIORATIONS SUCCESSIVES.

L'illustre auteur de l'*Ecole* a raison, c'est par des améliorations successives, progressives et réfléchies que l'enseignement se perfectionne et non par des changements brusques et le bouleversement des institutions existantes. Il est une partie cependant de l'organisation universitaire sur laquelle M. Bréal a appelé l'attention du gouvernement et des amis de l'instruction publique, et qui de l'avis, je crois, de tous ceux qui ont à cœur l'éducation et non-seulement l'instruction de la jeunesse, demanderait une réforme, sinon une mesure plus radicale que ne le comporte peut-être l'état social de la France; je veux parler de l'Internat, source d'opérations mercantiles pour ceux qui le dirigent et trop souvent de démoralisation pour ceux qui y sont envoyés par leurs familles.

A. D.

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Rapports sur les Ecoles de dessin et d'art appliqué à l'industrie de Genève, *par* MM. Louis FAVRE et Georges GRISEL, *professeurs*. — Juin 1872, 28 pages. Imprimerie du *National*, à la Chaux-de-Fonds.

Cette brochure donne d'instructifs détails sur l'étude du dessin à Genève où cette branche d'étude si importante pour l'enseignement en général et pour l'enseignement industriel et professionnel, en particulier, fait l'objet d'une sollicitude extraordinaire qu'attesterait suffisamment le seul fait que cet art y est spécialement étudié dans sept écoles différentes et distinctes, qui n'ont rien de commun avec les autres écoles.

Dans son rapport clairement et élégamment écrit, M. Louis Favre passe en revue ces sept écoles, celle des demoiselles, dirigée par M. et Madame Gillet, les écoles des jeunes gens de MM. Baud-Bovy et H. Junod, l'école d'architecture et d'ornement de M. Dériaz, l'école de la figure de M. Charles Menn, au Musée Rath, l'école de modelage de M. Hugues Bovy, l'école d'art appliqué à l'industrie de MM. Benoît, Silvestre et Hammann, au Palais électoral... M. Favre propose l'exemple de Genève à l'institution de Neuchâtel, où l'on fait peu et trop peu pour le dessin. C'est d'abord à l'Ecole primaire que M. Favre voudrait voir cette branche occuper une autre place que celle qu'il y prend en ce moment, puis au sortir de l'Ecole industrielle : « Ni l'Etat, ni « les Communes, ni les municipalités ne se sont préoccupés de donner ce « complément réclamé par tant de besoins dans un pays dont l'industrie est « la principale ressource... On a peine à comprendre, ajoute l'honorable pro- « fesseur, cette indifférence au milieu d'une société qui montre tant de goût « pour les arts. C'est que le dilettantisme est plus aisé que l'étude patiente et « que le vernis de l'art s'acquiert plus facilement que le véritable et solide « savoir. » Deux tentatives cependant ont été faites pour suppléer à l'insuffisance des écoles, en matière de dessin : ce sont l'Ecole d'art fondée à la Chaux-de-Fonds et l'Ecole de dessin professionnel et de modelage ouverte à Neuchâtel depuis trois ans.

Dans le laconique rapport dont M. Grisel a accompagné celui de son collègue, les mêmes plaintes sont formulées et sont suivies du même vœu : celui de voir consacrer plus de temps au dessin. M. Grisel termine par ces paroles du fameux peintre Appelles qu'il est d'autant plus autorisé à citer qu'il en fait l'application lui-même depuis un temps immémorial : « Ne laissez jamais passer un jour sans faire au moins quelques lignes. »

Nous avons retardé à dessein ce compte-rendu. Nous pensions que les idées des auteurs donneraient lieu à une discussion dans notre petit monde pédagogique, dans les conférences ou dans notre *Revue*. Mais l'apathie, ou je ne sais quoi aidant, le silence s'est fait où devrait, au contraire, régner la vie et nous nous sommes décidé à faire mention honorable d'un travail dont l'utilité ne doit pas se mesurer à l'étendue. A. D.

Petit atlas de la Suisse à l'usage des écoles et des familles, *par* D. Panchaud, *régent aux Eaux-Vives*. — Genève 1872. 1 fr.

Ce nouvel atlas mérite une place dans la bibliothèque de l'instituteur. Depuis longtemps des cartes spéciales de chacun des cantons suisses sont demandées par des maîtres dont l'*Educateur* a enregistré les réclamations. M. Keller, de Zurich, avait promis d'y travailler et de livrer aux écoles des cartes d'une grandeur suffisante. M. Panchaud vient réaliser cette idée d'une manière heureuse. Il nous présente un cahier de 29 planches, dans lesquelles, à

côté du dessin très-exact et fort bien exécuté de chaque canton, sont disposées des légendes indiquant les montagnes, rivières, lacs, villes, vallées, avec le chiffre de la population, le chef-lieu, la date de l'entrée dans la Confédération et les principaux produits. En outre, les dernières feuilles décrivent les bassins de nos grands cours d'eau et de quelques lacs. Il est regrettable que la différence d'échelles dans quelques-unes des cartes ne permette pas à l'élève l'étude comparative de la grandeur de tous les cantons Toutefois nous estimons que cet ouvrage rendra de réels services.

Problèmes d'arithmétique pour les écoles primaires, *par* **D. Panchaud,** *régent aux Eaux-Vives, Genève.*

Ce recueil en 4 cahiers de 25 centimes chacun, est adapté aux 4 sections supérieures des écoles genevoises divisées, comme on le sait, en 6 degrés. En 600 problèmes, il conduit des nombres entiers au système métrique inclusivement, sans présenter par son plan qui manque de gradation et par le choix des problèmes, une différence notable avec les recueils en usage. Les instituteurs y trouveront de quoi varier leurs questions dans l'enseignement de l'arithmétique.

Cours préparatoire de calcul pour les écoles primaires, *par* **M. Grosclaude,** *instituteur à Hérimoncourt (Doubs).* — Montbéliard, imp. Barbier.

La Suisse romande n'a certes rien à envier aux pays voisins sous le rapport de l'enseignement du calcul et de l'arithmétique. Les manuels et recueils employés dans nos écoles méritent d'être comptés au nombre des meilleurs et nous ne croyons pas qu'on puisse publier un ouvrage supérieur aux cahiers de Zæhringer.

Le volume de M. Grosclaude, conçu dans un bon esprit, se base sur la méthode intuitive. En 143 leçons, il renferme 1292 exercices et questions qui, par le calcul mental, les opérations chiffrées et l'étude simultanée de la théorie, amènent l'élève à résoudre toutes les difficultés pratiques. Cependant l'auteur aurait pu y conduire plus vite et diminuer quelque peu le nombre de ses problèmes dont beaucoup nous semblent superflus. En somme, les maîtres chargés de la direction des classes élémentaires auront dans ce recueil un utile auxiliaire. A. G.

Variété pédagogique.

Comment Krusi, le célèbre collaborateur de Pestalozzi, devint instituteur.

Sur la hauteur de Gabris, près de Trogen, un jeune homme s'avançait péniblement, ayant sur la tête une lourde charge de fil qu'il portait dans un

village voisin. Il s'était arrêté un moment pour reprendre haleine et essuyer la sueur qui coulait sur son front. Un parent de ce jeune homme, personnage considéré, l'un des principaux magistrats du pays, le rencontre en cet endroit et lie conversation avec le jeune Krusi; car c'est lui qui est ici en scène et qui exerçait alors le pénible métier de journalier.

— Il fait bien chaud, mon cousin.

— Très-chaud.

— Le maître d'école de Gais part. Tu pourrais, en le remplaçant, gagner moins péniblement ta vie. N'as-tu pas envie de te mettre sur les rangs?

— A quoi bon en avoir envie? Un maître d'école doit savoir quelque chose et moi je ne sais rien.

— Ce qu'un instituteur doit savoir chez nous, tu l'auras bientôt acquis, si tu veux t'en donner la peine.

— Mais où et comment pourrais-je me procurer les connaissances nécessaires; je ne vois pas la possibilité d'y arriver.

— Si tu le veux sérieusement, la chose est facile et elle se fera. Réfléchis à la chose et viens à moi, si tu te décides à l'entreprendre....

« Mon parent (c'est Krusi qui parle) me quitta, me laissant tout pensif. « Mais je cherchais en vain à m'éclairer sur ce que j'avais à faire; bien que « le soleil m'inondât de ses rayons, je n'en étais pas plus avancé. Je repris « mon fardeau et continuai mon chemin par les monts raboteux et les pas- « sages les plus difficiles, sans plus penser à ce que je portais. »

Cependant Krusi, ayant réfléchi, s'en fut chez son parent, le conseiller et boursier du canton, Gruber; celui-ci lui fit donner des leçons et Krusi devint instituteur à Gais à l'âge de 20 ans.

En 1800, Hermann Krusi passait pour un bon instituteur. Mais ses opinions, favorables à la révolution qui venait de s'accomplir, et, partant, au gouvernement helvétique, lui avaient attiré des inimitiés ardentes. Enthousiaste des idées de Pestalozzi, il se décida à quitter son canton et à accompagner les orphelins appenzellois qu'on envoyait à Berthoud, dans le canton de Berne, où Pestalozzi dirigeait une école. C'est ainsi que Krusi devint le collaborateur de ce grand homme et « un collaborateur tel, selon l'appré- « ciation de M. Morf, de Winterthour, l'un des biographes de Pestalozzi, qu'il « n'eût pas pu en trouver un pareil entre mille. » (1)

Les circonstances, disait l'historien Schlosser, font les hommes. Il en est du moins souvent ainsi. Mais si les circonstances, c'est-à-dire le milieu et la chance, font beaucoup, ce n'est pas une raison pour ne rien faire et attendre

(1) Nous recommandons à tous les amis de l'éducation qui savent l'allemand le remarquable livre de M. Morf, père des orphelins et ancien directeur d'Ecole normale à Winterthour, intitulé : *Zur Biographie Pestalozzi*. C'est un travail consciencieux et des plus intéressants sur ce sujet, souvent étudié déjà, mais sur lequel il jette plus d'un jour nouveau.

que les cailles vous tombent toutes rôties dans la bouche. Aide-toi et *le ciel t'aidera*, dit un *proverbe*, dont l'expérience a souvent aussi confirmé la sagesse. A. D.

Second Bulletin de l'Exposition de Vienne.

Les programmes de l'Exposition scolaire, surtout en ce qui regarde la statistique, sont fort compliqués et même d'une intelligence difficile. Sur l'initiative prise par M. Estoppey, conseiller d'Etat et directeur de l'Instruction publique de Vaud, une conférence de tous les départements a été convoquée et présidée à Neuchâtel par M. A. Daguet, commissaire de l'Exposition pour la Suisse romande et italienne. Dans cette Conférence, où les cinq cantons romands et Berne (pour le Jura) étaient représentés (1), il a été décidé, entre autres, sur la proposition de M. Chappuis-Vuichoud, que chaque canton serait appelé à dresser une liste des livres employés dans l'enseignement. Ces livres, suivant la proposition de M. Daguet, formeraient trois catégories : livres obligatoirès, livres non obligatoires, mais employés dans l'enseignement, et enfin livres auxiliaires de l'enseignement ou utiles à l'Ecole.

La Conférence, sur la proposition de M. Numa Droz, exprime le vœu de voir figurer à l'Exposition des photographies ou gravures représentant les plus beaux de nos colléges et bâtiments scolaires. La question de la statistique scolaire a été examinée ensuite, et la Conférence a exprimé le vœu de voir disparaître plusieurs rubriques dont elle ne comprend pas l'utilité, entre autres les noms des instituteurs qui ne sauraient avoir d'intérêt qu'au point de vue linguistique qui n'est pas en cause. L'Ecole autrichienne ne retenant les enfants que de 6 à 14 ans (6 à 12, 12 à 14), il est ajouté une troisième rubrique pour les élèves de 14 à 16 ans.

M. Daguet a donné lecture à la Conférence d'une circulaire relative à l'Exposition pour l'enseignement populaire secondaire. Cette circulaire, tirée à 1,000 exemplaires, a été distribuée dans les cantons; nous ne la transcrivons pas dans nos colonnes. Communication aussi a été faite d'une liste des nombreux auteurs dont se compose notre bibliographie pédagogique. Cette liste, quoique assez longue, s'est complétée de plusieurs noms, sur les indications de Messieurs les délégués.

Le dépôt ou l'entrepôt central de l'Exposition scolaire suisse est à Winterthur, et devra être adressé au Commissariat général de l'Exposition de Vienne, dans cette ville, du 1er octobre au 4 décembre.

(1) Vaud, par MM. le conseiller Estoppey, Chappuis-Vuichoud, directeur des Ecoles normales, Luquiens, inspecteur des Ecoles; Berne, par M. Kummer, conseiller d'Etat et directeur de l'éducation; Genève, par M. Mouchet, inspecteur des Ecoles; Neuchâtel, par M. Numa Droz, conseiller d'Etat et directeur de l'Instruction publique; Valais, par M. Nantermod, préfet du Collége de Sion, et Fribourg, par M. Favre, secrétaire de la Direction de l'Instruction publique.

Le 5 octobre suivant, à la Conférence de Zurich, à laquelle ont pris part, sous la présidence de M. Kappeler, chef du Conseil de l'Ecole polytechnique: MM. Riéter, de Winterthour, commissaire général de l'Exposition suisse; Ziegler, conseiller d'Etat, directeur de l'Instruction publique à Zurich; Kummer, conseiller d'Etat, directeur de l'Instruction publique de Berne; Kinkelin, professeur à l'Université de Bâle; Daguet, professeur à l'Académie de Neuchâtel; Hunziker, recteur de l'Ecole cantonale d'Argovie; Meyer, professeur à l'Ecole cantonale de Frauenfeld, et Reinhart, docteur en droit, comme secrétaire, le délégué de la Suisse romande a fait part des observations de la Conference de Neuchâtel. Les formulaires rédigés par M. Kinkelin, de Bâle, ont été encore un peu simplifiés, bien que le projet de ce professeur présentât déjà une grande supériorité sur les formulaires compliqués de Vienne. Il fut entendu dans la Conférence qu'en ce qui concerne la STATISTIQUE, qu'il ne faut pas confondre avec l'EXPOSITION, le terme final serait fixé en avril.

Comme l'Exposition doit être prête en décembre, les gouvernements cantonaux, par l'organe de leurs délégués à la Conférence de Neuchâtel, s'étaient engagés à fournir les listes de leurs livres au Commissaire de la Suisse romande. Mais ce dernier n'a rien reçu jusqu'à cette heure. En attendant, il a complété le tableau des auteurs d'ouvrages élémentaires de la Suisse romande qu'il avait présenté à la Conférence du Château et se proposait de le publier en *supplément* dans l'*Educateur*. Mais il a reculé devant deux écueils : le premier, c'est celui de provoquer des réclamations sans fin, et le suivant, le plus grave à ses yeux, c'est l'inconvénient de devoir mettre dans sa liste les mauvais ouvrages à côté des bons, les compilations sans valeur propre à côté des livres consciencieusement travaillés ou dénotant un talent original. Ce panthéisme intellectuel répugne naturellement à un ennemi du plagiat et du charlatanisme.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION. — L'Ecole polytechnique a été fréquentée, l'année passée, par 689 élèves dont 242 étudiants suisses, et 447 étrangers. Tous les cantons sont représentés sauf deux, Uri et Unterwald. Parmi les étrangers, on compte 191 sujets autrichiens, 94 Russes, 50 Italiens, 42 Serbes et Roumains, 13 Français, 9 sujets britanniques, 14 Scandinaves (Suédois, Danois, Norvégiens) 6 Hollandais, 4 Américains du Nord, 3 Turcs ou Arméniens. Trois pays européens seulement n'ont pas de représentants; ce sont la Belgique, l'Espagne et le Portugal.

NEUCHATEL. — Les instituteurs neuchâtelois ont eu leurs Conférences annuelles les premiers jours d'octobre, dans la salle du Grand Conseil, sous la

présidence de M. le directeur de l'instruction publique; on y a lu des Mémoires intéressants sur divers sujets et entre autres sur la grande question des causes de la décadence d'une Ecole, laquelle peut être le fait du maître lui-même, des parents, des autorités, du public en général. Les Mémoires lus seront publiés dans le Rapport général que fait paraître le Comité de la Société pédagogique. Ce Comité a été renouvelé et aura son siége à Neuchâtel.

Le jury, pris en dehors du Corps enseignant primaire, a accordé des *encouragements* aux travaux de concours, mais n'a décerné aucun prix proprement dit parce que le seul Mémoire qui lui avait paru en mériter un a dû être écarté attendu qu'il est arrivé après la clôture du Concours et que le Comité de la Société pédagogique avait cru devoir, pour se conformer au règlement, refuser deux Mémoires, arrivés après le 30 août. Pour les conférences de cette année, le Comité pédagogique et le directeur du chant, M. Stoll, en particulier, ont mis au jour un recueil de chants, dont nous avons rendu compte dans notre dernier numéro. Le directeur de l'instruction a clos les Conférences par quelques paroles où il exprime le vœu de voir le Corps enseignant marcher d'accord avec les autorités. Le Comité répond en remerciant le nouveau directeur de ce qu'il a fait pour l'instruction publique et en lui promettant le concours de ce Corps.

Argovie. — La commune de Frick a décidé d'augmenter de 200 fr. le traitement du maître de la classe inférieure et de contribuer à celui du recteur de l'école de district, M. Theiler.

Zurich. — La commune rurale d'Enge a porté à 2100 fr. le traitement de ses deux instituteurs. N'est pas comprise dans ce chiffre l'allocation supplémentaire de l'Etat.

St-Gall. — Sous le nom d'Industria, MM. Bertsch allié Sailer et Zimmermann, professeurs à St-Gall, ont établi un *Institut international de commerce*. M. Bertsch-Sailer, professeur de la langue allemande et de sciences commerciales à l'Ecole publique de commerce de St-Gall, avait déjà une pension pour de jeunes Italiens à laquelle il a résolu de donner plus d'extension.

Fribourg. — On lit dans l'*Ami du peuple* du 7 juillet, à propos de la réunion pédagogique de Romont, les mots suivants : « M. le curé Zurkinden verrait avec plaisir *proscrire des familles les mots enfantins*. » On serait curieux de savoir quelles sont les expressions *enfantines* que M. le curé voudrait bannir du langage des familles.

— Morat. — Le *Berner Schulblatt* nous apprend la mort du bon et brave diacre Wartmann qui, depuis 1821, ainsi depuis plus de 50 ans, remplissait les fonctions ecclésiastiques dans cette petite ville historique. « M. » Wartmann, dit la feuille bernoise, est un des meilleurs vétérans que nous » ayons connus, travaillant dans le champ de l'Ecole et de l'Eglise, et dans » l'humble poste où il avait été appelé au début de sa carrière, il y a plus » d'un demi-siècle, avec un zèle et une charité qui ne se démentirent jamais. » Ce dévouement de cet homme de Dieu pour la jeunesse était admirable. » Ponctuel dans l'accomplissement du devoir et strict observateur de la » discipline, il n'en était pas moins aimé des élèves aux jeux desquels il se » mêlait volontiers.

» La ville de Morat lui avait fait don de la bourgeoisie. Un discours tou-

» chant a été prononcé sur sa tombe par M. Gerber, instituteur, qui a rap-
» pelé les titres du défunt à la reconnaissance publique. M. Wartmann, a dit
» M. Gerber dans son oraison funèbre, n'était ni un orthodoxe étroit, ni un
» novateur impétueux. Disciple et admirateur de son illustre compatriote, le
» savant et spirituel pasteur Scheitlin, l'excellent diacre donnait l'exemple
» de la tolérance unie à une piété sincère. Il ressemblait à Newton, qui pro-
» nonçait rarement le nom de Dieu, mais qui se découvrait toutes les fois
» qu'il en parlait. »

Ce n'est pas à Morat seulement que M. Wartmann laisse des regrets. Chargé d'enseigner la religion aux élèves protestants de l'école cantonale de Fribourg, M. Wartmann, quoique déjà âgé, faisait toutes les semaines, et quelquefois à pied, le trajet d'une ville à l'autre, et ses vertus chrétiennes lui avaient gagné le cœur de tous ceux qui le connaissaient. Qu'il soit permis à l'ancien directeur de cette école supprimée de verser quelques larmes, avec une prière, sur la tombe de ce digne serviteur de l'humanité et de l'Evangile.

Tessin. — Ce canton a trois feuilles scolaires : l'*Educatore*, du chanoine Ghiringhelli, et deux journaux rédigés par des instituteurs primaires : le Portefeuille (*Portafogli*), et le Maître en fonctions (*Il Maestro in Esercizio*). L'*Educatore* ayant parlé de charlatanisme et de compilations faites sans discernement, il s'en est suivi une polémique assez acrimonieuse, que la diversité des tendances est venue accroître. L'*Educatore* nous apprend à cette occasion qu'il tire à 515 exemplaires, chiffre considérable vu le peu d'étendue de la Suisse italienne. Il est vrai qu'il y a l'Italie derrière. Mais les feuilles pédagogiques affluent en Italie.

Genève. — Ce canton vient de perdre en même temps deux de ses illustrations religieuses et scientifiques, M. Munier, recteur de l'Académie, et M. Merle d'Aubigné, le chef de l'Eglise libre et connu dans les deux hémisphères par sa dramatique histoire de la Réformation.

France. — M. Jules Simon, ministre de l'Instruction publique de la République, vient d'appeler l'attention du Comité des études musicales sur la réforme du chant populaire, souvent grossier et parfois lubrique. « Autrefois, dit-il, c'était l'*Opéra comique* qui fournissait le répertoire des rues, à présent ce sont les *Cafés-concerts*. » Les orphéons se sont multipliés, mais n'ont pas fait jusqu'ici le bien qu'on en attendait. La musique d'église laisse aussi à désirer. Le ministre s'est adressé aux évêques et dit avoir trouvé du bon vouloir.

Prusse. — Il y a dans la partie polonaise de ce pays un maître d'école aveugle qui fait l'école quand même et passe pour habile, et qui plus est, pour faire observer une bonne discipline dans sa classe. Les *Feuilles pédagogiques* de Vienne auxquelles nous empruntons ce fait, supposent qu'à côté du maître aveugle, il y a un aspirant-instituteur qui voit pour lui ce qui se passe.

— Berlin est une métropole intellectuelle, illustrée par le séjour et l'influence des Hégel, des Humboldt, etc.

La superstition n'y règne pas moins que dans d'autres grandes villes très éclairées, ce que prouve la vogue des voyantes, devineresses, diseuses de bonnes et mauvaises aventures.

On trouve de ces prophétesses dans une foule de rues et avec l'indication de nationalités diverses. Il y a des sybilles parisiennes, russes, allemandes, etc.

— Un inspecteur ou conseiller d'écoles faisait la visite d'une école de village et interrogeait les élèves sur le quatrième commandement : Quelles sont les personnes que nous devons honorer à l'égal de nos parents? — Les élèves citèrent plusieurs catégories de personnes, entre autres *le berger,* parce qu'il reçoit le titre de Monsieur dans la contrée.

— Mais, reprit le commissaire d'école, vous devez connaître quelqu'un de plus élevé que le berger et qui a droit aussi à vos respects.

Les élèves de nommer alors le curé et l'instituteur, lorsqu'un écolier plus adroit ou plus flatteur, se mit à dire :

— C'est Monsieur le commissaire d'école.

Ce dernier sourit gracieusement et continua à interroger sur les devoirs des enfants envers les parents, maîtres, instituteurs, et fit cette question imprudente :

— Qu'est-ce qui rend la vie dure à l'instituteur?

L'enfant qui avait si bien répondu la première fois et qui était encore tout fier de son premier succès, s'imagina qu'il aurait le même succès en disant encore une fois :

— C'est Monsieur le commissaire. (*Feuilles pédagogiques de Vienne.*)

— En Prusse, ce pays, si avancé à certains égards, la misère des instituteurs primaires est souvent très-grande. Un acte officiel, consigné dans les *Freie pædagogische Blätter* de Vienne, nous apprend qu'une pension de 96 écus de Prusse est accordée à M. Fœrster, qui a servi pendant 31 ans, en qualité de régent, marguillier, chantre et organiste, mais que la surdité, l'état déplorable de sa vue, de ses pieds et d'autres infirmités mettent tout à fait hors d'état de fonctions plus longtemps. Il a d'ailleurs 64 ans. En comptant le loyer de cet homme qui a famille, à 69 écus, le bois ou charbon à 15, il lui reste 21 écus pour les autres dépenses et l'entretien de sa famille.

C'est à Stendal, dans la vieille marche de Brandebourg et patrie du célèbre esthéticien Winkelmann, que vit le malheureux instituteur émérite, pensionné de la sorte le 28 septembre 1871. — Mais ne trouverait-on pas en Suisse des instituteurs moins bien traités encore, surtout là où on déclare les pensions proposées pour le corps enseignant une institution anti-démocratique?

Espagne. — L'autorité supérieure de la province de Barcelone adresse aux municipalités (*ayuntamientos*) une circulaire où on lit ces paroles : « La plus grande partie des municipalités de cette province ont cessé de payer le traitement des maîtres primaires, les réduisant ainsi à implorer la charité publique pour subvenir à l'entretien de leurs familles. » Les *Annales de l'enseignement primaire* de Madrid, du 12 juillet, auxquelles nous empruntons ces lignes, font observer que la province de Barcelone est une des provinces les plus riches et les plus cultivées du pays. Les choses ne vont pas mieux en Andalousie. Tant que l'Espagne en sera là, la liberté y est un vain mot, quel que soit le régime qui s'y établisse.

Le Rédacteur en chef, Alex. Daguet.

Genève. — Imp. Taponnier et Studer.